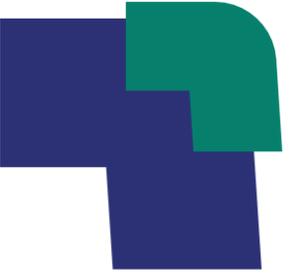


DISPOSITIF CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

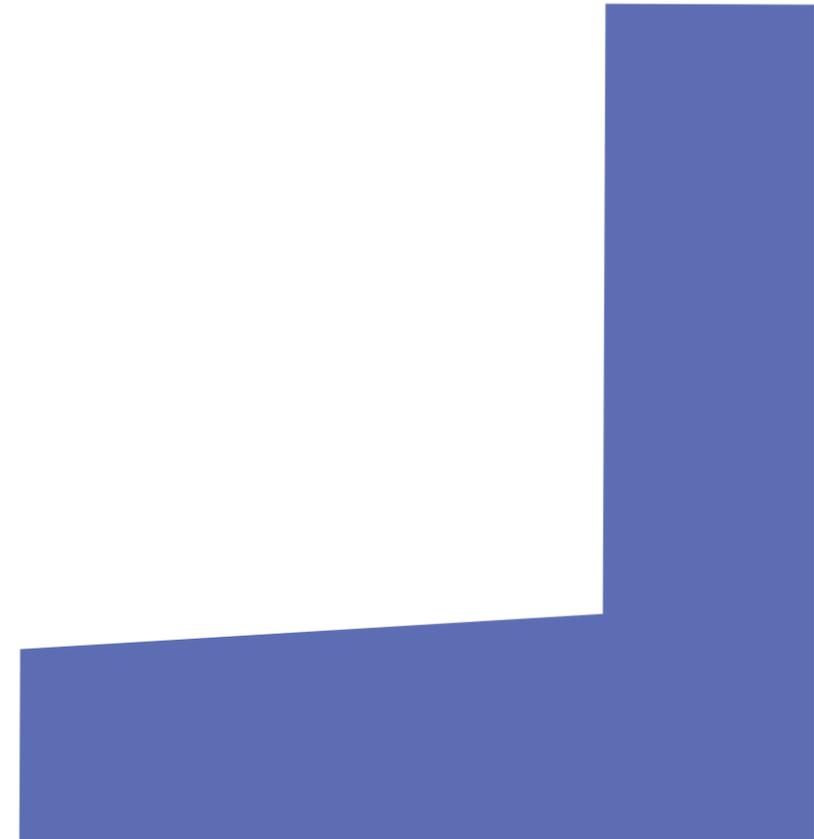
Webinaire de rentrée
07 septembre 2023





Sommaire

- Point d'actualité
- Tableau de pilotage
- Questions/réponses



Dossiers de demande de renouvellement

- Le paiement de la première tranche de la subvention de renouvellement interviendra courant septembre / octobre pour les structures dont le dossier est complet à ce jour ;
- Les tranches 2 et 3 de la subvention interviendront à N+1 et N+2 suivant la date du versement de la première tranche, à condition que la Banque des Territoires dispose des contrats de travail du conseiller numérique couvrant la période concernée par la tranche



Dossiers de demande de renouvellement

Pour rappel

- Les demandes de renouvellement s'initient désormais depuis le Tableau de pilotage ;
- Chaque structure a reçue une invitation par mail à se connecter à son Tableau de pilotage ;
- En cas de difficulté de connexion, merci d'en faire la demande à l'adresse : conseiller-numerique@anct.gouv.fr en précisant :
 - Le nom de votre structure (et son numéro d'identification si possible)
 - L'adresse mail que vous souhaitez associer au Tableau de pilotage



Nouvelle offre de formation

- La nouvelle offre de formation sera lancée en **fin d'année** ;
- La nouvelle offre de formation initiale s'organisera autour de **trois parcours** conduisant à l'obtention du CCP1 et de la certification Pix et inclura **2 modules thématiques au choix**.
 - Alternance avec 2 jours par semaine de présence dans la structure
 - Possibilité présentiel / distanciel selon les situations
- Le marché prévoit le financement d'un **module de formation continue** par an et par conseiller numérique, à choisir parmi une liste de thématiques ;
- Il prévoit également le financement des **CCP2** et **CCP3** du titre REMN pour les conseillers numériques qui le souhaitent ;
- Pour rappel : les seconds parcours de formation doivent être demandés directement via l'adresse : conseiller-numerique@anct.gouv.fr



Webinaires thématiques et fiches pratiques

Les rediffusions des webinaires :

Retrouvez toutes les rediffusions des webinaires ainsi que les ressources en lien avec la thématique abordée :

[Rediffusions à retrouver ici](#)

Le dernier en date : [Accessibilité numérique et médiation numérique adaptée](#)

Les fiches pratiques :

Toutes les fiches métiers pour accompagner les Conseillers numériques France Services :

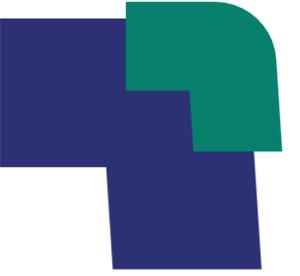
[Fiches à retrouver ici](#)

Exemples :

« [Comment penser la fonction de médiation numérique au sein de ma structure](#) »

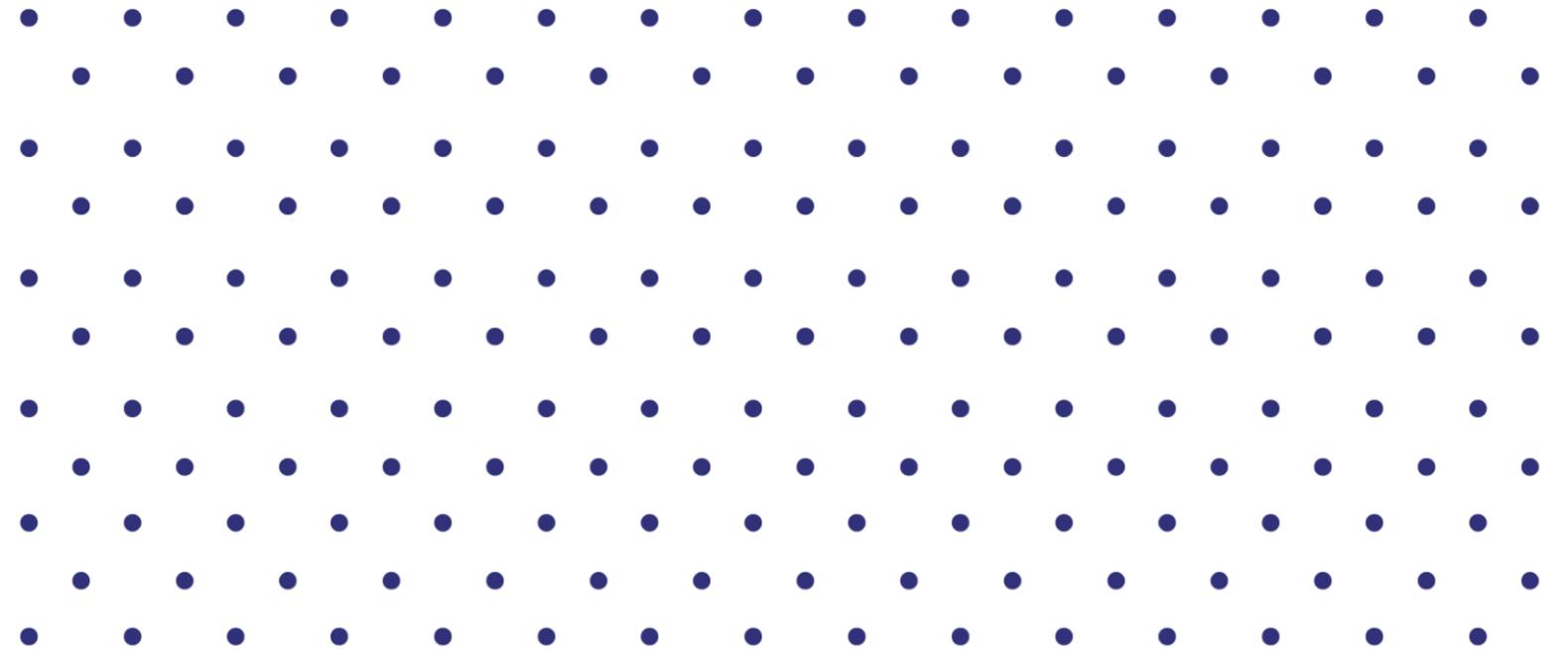
« [Comment évaluer son activité](#) »



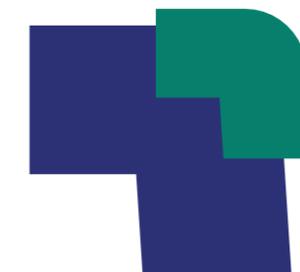


France Numérique Ensemble

Présentation



LES SEIZE ENGAGEMENTS FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE



Axe 1 Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié

1 Identifier, dans les territoires, les collectivités ou leurs groupements porteurs des gouvernances et feuilles de route territoriales d'inclusion numérique

2 Constituer un fonds national pour financer la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique

3 Instituer, à l'échelle nationale, une coordination interministérielle et partenariale

Axe 2

Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie

4 Lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique

5 Déployer des solutions de diagnostic et d'accompagnement harmonisées et accessibles à tous les acteurs de la médiation numérique

7 Donner à chacun la possibilité de se former en ligne et de manière autonome

6 Promouvoir collectivement le référentiel européen de compétences DigComp

8 Accompagner les acteurs publics et privés dans leurs dons de matériels informatiques

Axe 3 Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles

9 Structurer un comité de filière associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique

10 Labelliser les lieux d'accueil des publics déployant des pratiques et des compétences à destination des publics éloignés du numérique

11 Développer la formation continue des Conseillers numériques pour adapter leurs compétences à leurs réalités opérationnelles

12 Améliorer la reconnaissance du statut d'aidant professionnel

Axe 4

Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationale

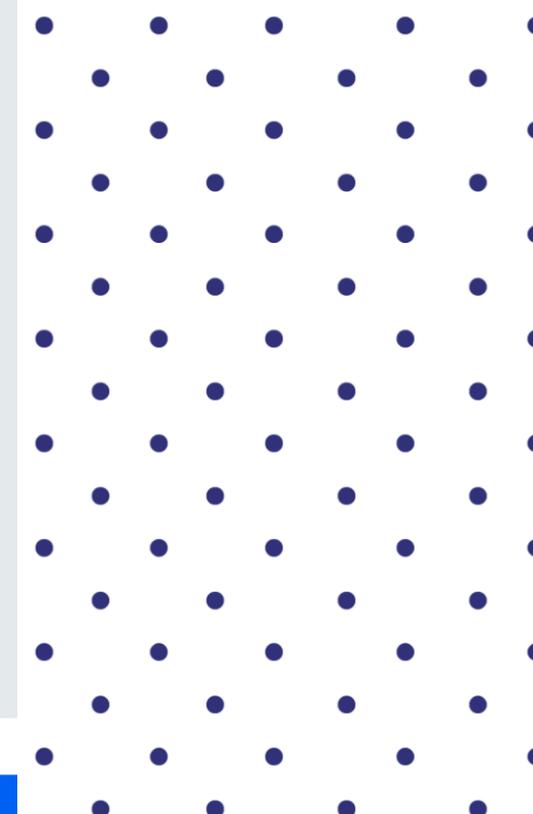
13 Déployer une plateforme de données dédiée à l'inclusion numérique

14 Accompagner et former les acteurs territoriaux au pilotage de la politique d'inclusion numérique par la donnée

15 Lancer « l'Observatoire des compétences numériques » par le GIP PIX

Un engagement transverse : Intégrer et promouvoir, pour chacun des axes stratégiques de France Numérique Ensemble, les démarches concourant au développement des communs #16

France
Numérique
Ensemble



Les objectifs territoriaux de l'Axe 1 de la Feuille de route France Numérique Ensemble

- Une gouvernance territorialisée pour mobiliser les acteurs de l'écosystème
- Une coordination renforcée pour un service usager amélioré
- Des financements pérennes à identifier



Cadre d'action : Circulaire du 28 juillet 2023



Outil : L'espace France Numérique Ensemble

Moyens territoriaux de coordination : appel à candidatures pour les postes de Conseillers numériques coordinateurs

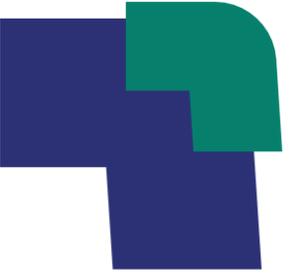
(date limite de candidature : 10 décembre)



Moyens régionaux : appel à manifestation d'intérêt pour les Hubs
(date limite de candidature : 18 septembre)

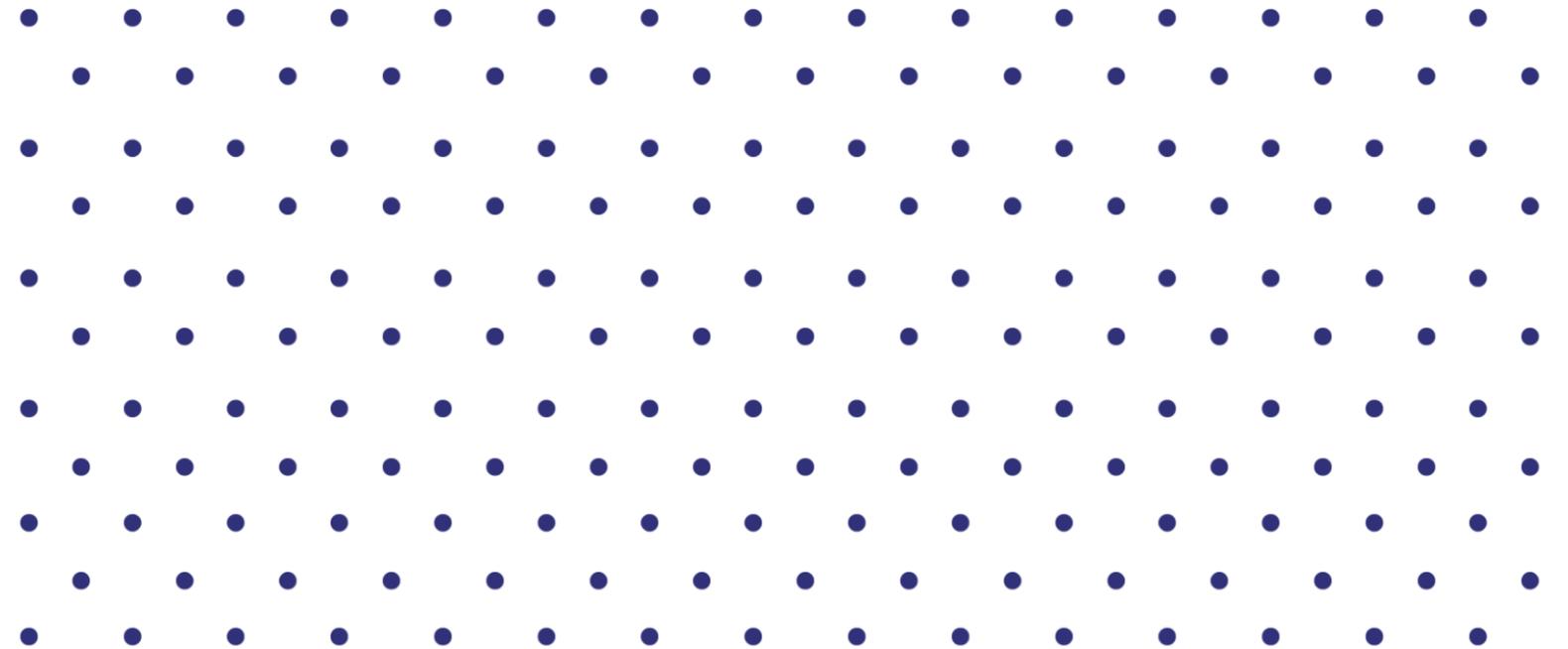


Moyens d'ingénieries financières
(date limite d'expression des besoins : 31 décembre 2023)

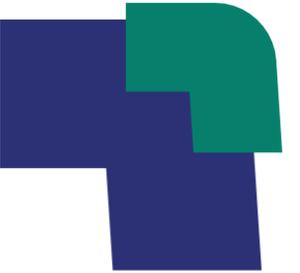


AAC Coordinateur de Conseillers Numériques

Présentation



L'objectif de l'AAC



Répondre à un besoin d'accompagnement des Conseillers numériques, de coordination de leur activité et de leur réseau

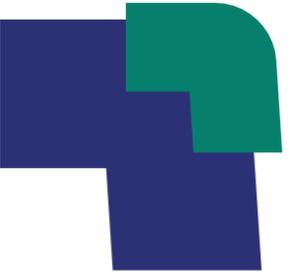
Une nécessité due la diversité des contextes territoriaux, que la structuration de gouvernances locales vient palier ;

Les missions des Conseillers numériques coordinateurs :

- Participer au **maillage** et aux **synergies** territoriales ;
- Être le **relais** principal des employeurs, des Conseillers numériques et de l'équipe d'animation nationale ;
- Renforcer la coordination d'action entre conseillers et médiateurs numériques
- Imaginer et mettre en place des **collaborations** sur la base des **besoins** de la communauté des Conseillers numériques ;

⚠ Il n'y a pas forcément de lien hiérarchique entre les Conseillers numériques coordinateurs et les Conseillers numériques qu'ils coordonnent !

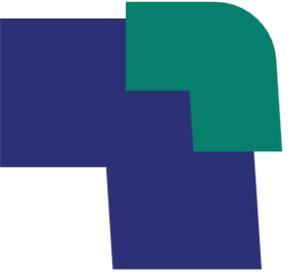
Modalité de soutien de l'Etat pour l'accueil d'un Conseiller numérique coordinateur



Les structures lauréates bénéficieront :

- **D'un soutien financier** de l'Etat sous la forme d'une subvention permettant la prise en charge partielle des coûts de rémunération :
 - CDI : le montant de la subvention est de 40 000 € et la convention couvre une période d'activité de 24 mois ;
 - CDD : le montant de la subvention est de 32 000 € et la convention couvre une période d'activité de 18 mois ;
 - Un renouvellement des subventions conformément au dispositif actuel ;
- **D'une prise en charge des frais de formation** initiale et obligatoire des Conseillers numériques coordinateurs ; Sur demande de la structure éligible, d'une prise en charge du coût de la formation initiale des Conseillers numériques ainsi que de la certification au Certificat de Compétence Professionnelle 1 du Titre professionnel de Responsable d'Espace de Médiation numérique ;
- **D'une animation au niveau national** (rencontre de pair à pair, outillage dédié...)

Porter un poste de Conseiller numérique coordinateur

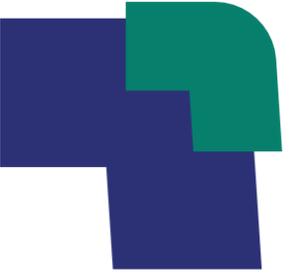


Les candidatures éligibles à un financement sont celles portées par :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Les établissements publics territoriaux et la Métropole de Lyon, les territoires et collectivités d'outre-mer ;
- Les établissements publics qui leur sont rattachés ;
- Les Hubs territoriaux ;
- Les GIP constitués de personnes morales de droit public
- Les chambres consulaires, établissements publics administratifs sous tutelle de l'État ;
- Les EPIC préalablement identifiés par l'État ;
- Les ARS et les GRADeS (sous conditions) ;
- Les associations ;
- Les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- Toute personne morale de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général et n'ayant pas, à titre exclusif, un but lucratif.

⚠ L'objectif est ainsi, dans un esprit de concertation territoriale, de déployer des Conseillers numériques coordinateurs sur l'ensemble du territoire, en lien notamment avec les gouvernances locales identifiées.

Les coordinateurs déjà existants

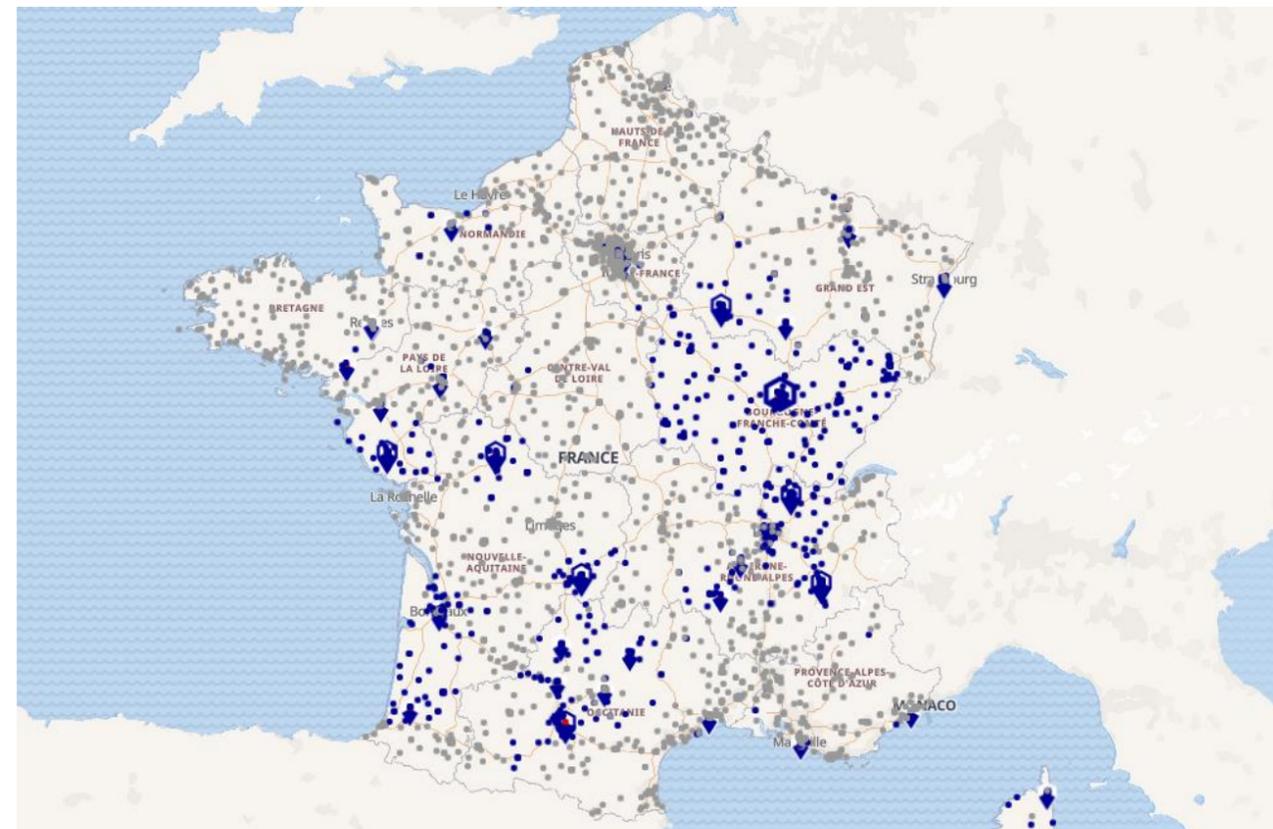


Vous pouvez consulter la cartographie des coordinateurs déjà existants ici :

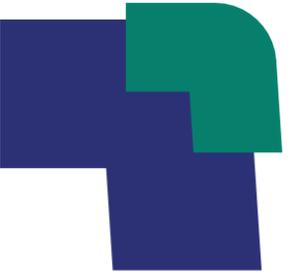
[Conseiller numérique France Services \(conseiller-numerique.gouv.fr\)](https://conseiller-numerique.gouv.fr)

La mise à jour de cette cartographie se fait au fil de l'eau, n'hésitez pas à nous remonter des coordinations manquantes

Leur structure employeuse est éligible à l'AAC



Structuration de l'animation et de la coordination territoriale du dispositif



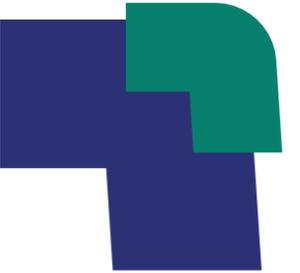
Plusieurs acteurs assurent l'animation territoriales et locale :

- **Les Préfectures de département :**
 - garantes de la territorialisation de France Numérique Ensemble
 - garantes des concertations territoriales aboutissant à l'attribution de poste de Conseiller numérique et de Conseiller numérique coordinateur ;
 - délèguent ensuite aux conseillers numériques coordinateurs l'animation et la coordination du dispositif au sein des territoires qu'ils coordonnent ;
 - en lien régulier avec les coordinateurs et mises au courant de leur actions sur les territoires, notamment à travers un rapport d'activité ;
 - co-organisatrices de journées de rencontre de conseillers numériques en lien avec les Hubs et les conseillers numériques coordinateurs ;
 - veillent au respect des engagements des bénéficiaires du dispositif.
- Les SGAR ont un rôle consultatif à travers la mise en cohérence des projets de coordination avec les gouvernances FNE
- Les Conseillers numériques ayant le statut de coordinateur
- Les Hubs territoriaux pour un numérique inclusif



L'animation territoriale du dispositif Conseiller numérique bénéficie d'un **soutien des équipes d'animation nationale.**

Comment candidater ?

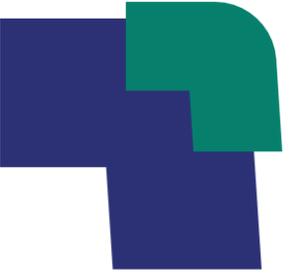


Si la structure souhaite candidater, rien de plus simple :

1. Candidatez sur la plate-forme www.conseiller-numerique.gouv.fr menu recrutement / recruter un conseiller numérique en cochant l'option « je souhaite recruter un conseiller numérique coordinateur » ;
2. Complétez le formulaire de motivation de votre candidature sur Démarches simplifiées envoyé par email. Le formulaire permettra aux structures candidates de rassembler l'ensemble des éléments utiles à l'appréciation de la motivation de la structure. Ainsi il permettra aux Préfectures de donner un avis et à l'ANCT d'instruire votre demande ;
3. Une notification par email vous est envoyée dès sa validation dans un délai de 2 mois. En cas d'acceptation de la demande, vous pourrez procéder à l'étape de recrutement. Ce mail vous permettra d'accéder au Tableau de pilotage.

Si la structure souhaite assigner l'un de leurs Conseiller(s) numérique(s) au rôle de coordination :

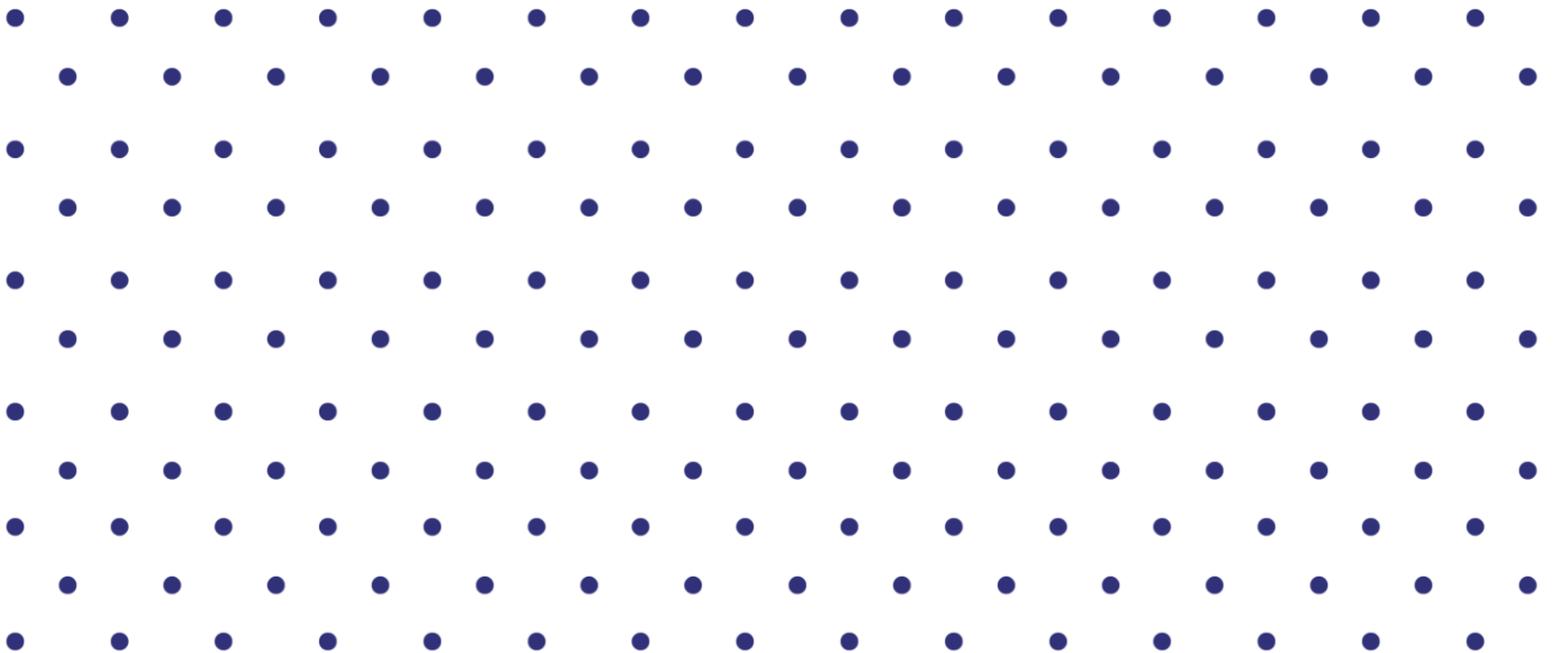
1. Complétez le formulaire de motivation de votre candidature sur Démarches simplifiées en cliquant sur le bouton « Compléter le formulaire de motivation » à partir du tableau de pilotage. Le formulaire permettra aux structures candidates de rassembler l'ensemble des éléments utiles à l'appréciation de la motivation de la structure ;
2. Concertation territoriale : le préfet donne son avis ;
3. L'ANCT valide ou refuse la candidature ;
4. Une notification par email vous est envoyée dès sa validation dans un délai de 2 mois.



AAC Coordinateur de Conseillers Numériques

Questions/Réponses

⚠ Le calendrier :
l'AAC se clôturera le **10 décembre 2023**



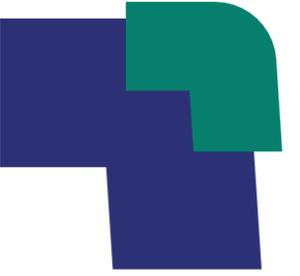


Tableau de Pilotage

Présentation

